Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID: 094-219400447-20230209-2023_DEL_001-DE

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES

Nombre de membres composant le Conseil Municipal: 35 Membres en exercice: 35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023 L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le jeudi 09 février, 20 heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 1er février 2023, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.

Françoise LECOUFLE, présente

Philippe LLOPIS, présent

Philippe GERBAULT, présent

Dorothée BRODHAG, donne pouvoir à Gilles DAUVERGNE

Daniel GASNIER, donne pouvoir à Martine VALLET

Corine KOJCHEN, présente

Ambroise TOIN, présent

Aïcha GASSET, présente

Dominique RODRIGUEZ, présent

Peggy TRONY, présente

Gilles DAUVERGNE, présent

Romain BLONDEL, présent

Eric LEANDRE, présent

Cathy BRUN, donne pouvoir à Philippe LLOPIS

Carol GAIN, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE

Marie-Laure BATAILLE, présente

Rosa LOPES, présente

Martine VALLET, présente

Kamel NEBBACHE, présent

Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Ambroise TOIN

Ibra FAYE, présent

Sylvain AUBERT, présent

Martine MUNOZ, donne pouvoir à Philippe GERBAULT

Thierry JACQUARD, présent

Mahab CHAUDHRY, présente

Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Cédric LONGATTE

Martine MEDAILLE, donne pouvoir à Aïcha GASSET

Cédric LONGATTE, présent

Christine LIAMBO, donne pouvoir à Ibra FAYE

André BLANCHET, présent

Aurélie ARCHIMEDE, donne pouvoir à Corinne KOJCHEN

Dalila SIDHOUM, présente Delphine BORGNA, présente

Stéphane KOZJAN, présent

Rachida BOULILA, présente

Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE

Secrétaire de la séance : Aïcha GASSET

Ordre au sein de la séance : 1

Délibération n° 2023-DEL-001: Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du 9 février 2022.



Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID: 094-219400447-20230209-2023_DEL_001-DE



Commune de Limeil-Brévannes

Séance du Conseil municipal du jeudi 9 février 2023

Délibération n° 2023-DEL-001

<u>Objet</u>: Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du jeudi 9 février 2023.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne, au début de chacune de ses réunions, un secrétaire de séance pris parmi ses membres ;

Considérant la tenue de la séance en date du jeudi 9 février 2023 ;

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE:

Article 1er: Madame Aïcha GASSET, Conseillère municipale est nommée aux fonctions, qu'elle accepte, de secrétaire pour la séance du Conseil municipal en date du jeudi 9 février 2023.

Article 2: La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville (www.limeilbrevannes.fr), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

<u>Article 3</u>: La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (http://www.limeil-brevannes.fr) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du Val-de-Marne le ...1.7/02/2023...

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation Yasmina KHERMACHE Directrice Générale des Services Le secrétaire,

Aicha GASSET

Françoise LECOUFLE

Le Maire.